



Le cimetière paysager a été inauguré le 6 septembre en présence de nombreuses personnes et élus (Sous-Préfet, Sénateurs, Conseillers départementaux, Maires de communes voisines...).

MUTUELLE COMMUNALE

Depuis 2017, **chaque civensois** peut bénéficier de la mutuelle communale (135 adhérents à ce jour). L'objectif de cet accord conclu entre la Mairie de Civens et la **Mutuelle Loire Forez** est de pouvoir faire profiter **l'ensemble de la population résidant ou travaillant sur la commune, sans critère d'âge**, d'une couverture complémentaire frais de santé à **tarifs avantageux** (tarif de groupe). **Deux niveaux de protection sont proposés** : soins de base et prestations supérieures.

Plus d'informations : Valérie FERNANDEZ – 07.87.96.51.04 – v.fernandez@mutuelles-entis.fr ou directement à l'agence Mutuelle Loire Forez située 8 rue de la Loire à Feurs (ouverte les mardis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30).

MERCI AUX CIVENSOIS !

Qui entretiennent les abords de leur propriété et taillent leurs haies à l'aplomb de leurs limites.

Qui utilisent des engins motorisés (tondeuses, débroussaileuses, disqueuses...) pendant les plages autorisées : du lundi au vendredi 8h30-12h et 14h30-19h30, le samedi 9h-12h et 15h-19h, le dimanche et les jours fériés 10h-12h.

Qui broient leurs déchets verts ou les apportent à la déchetterie, tout comme leurs plus gros déchets, et procèdent au tri sélectif.

Qui respectent les limitations de vitesse.

Qui se garent sur les emplacements prévus à cet effet.

Qui respectent leur voisinage en limitant leurs nuisances sonores et olfactives.

Qui demandent leur autorisation de travaux avant leur réalisation et la respectent.

TOUT SIMPLEMENT, MERCI AUX CIVENSOIS QUI CONTRIBUTENT A MAINTENIR UN CADRE DE VIE AGREABLE SUR NOTRE COMMUNE !

MICRO-CRECHE

Lors du Guichet Inter-partenarial du 16 avril, le projet de création d'une micro-crèche sur Civens a reçu un **avis favorable de tous les institutionnels** : CAF, PMI (Protection Maternelle et Infantile) et CCFE.

Le **permis de construire** a été instruit et validé.

L'**appel d'offres des entreprises de construction** a été lancé en juin et entériné en août. Les entreprises retenues sont : LACHAND de Montbrison pour le gros œuvre, BEZACIER de Le Cergne pour la couverture, BOYER de Roanne pour les menuiseries alu, NJE BAT de Cleppé pour la platerie, M2D de Civens pour les menuiseries bois, MURAT de Montbrison pour le carrelage, FP REVETEMENT de Saint-Just-Saint-Rambert pour les sols souples, FAUCHE ROANNE de Riorges pour l'électricité et FORISSIER de Crainvilleux pour la plomberie et le chauffage.

Courant septembre, l'entreprise BAROU de Feurs a défriché la parcelle. **Les travaux de construction vont commencer dans les prochains jours.**

L'ARRET DU CUIVRE, C'EST DEMAIN !

Nous vous rappelons qu'à compter de janvier 2025, toute nouvelle souscription à une offre utilisant le réseau cuivre ne sera plus possible. Et surtout, **à compter de janvier 2026, l'ensemble du réseau cuivre de la Loire sera fermé**. C'est-à-dire que si vous n'avez pas migré à cette date sur le réseau de fibre optique ou vers une solution alternative, **vous n'aurez plus accès à internet, la téléphonie fixe, la télévision via box, etc.** Nous invitons donc les quelques civensois qui n'ont pas encore entamé les démarches à le faire très rapidement auprès de THD42 car **les délais sont de plus en plus longs**. *Contacts et informations* : 04.77.43.08.55 ou sur leur site internet www.thd42exploitation.fr

Le réseau cuivre historique s'en va...

...mais la fibre THD42® est là !



NOUVELLE ASSOCIATION

Le 30 septembre, une nouvelle association a vu le jour à Civens :

PETANQUE CIVENSOISE.

Toute personne intéressée par la pratique de la pétanque et la convivialité peut la rejoindre. Le jour fixe de jeu est le mercredi après-midi, au terrain récemment réhabilité à l'entrée du village, en contre bas de la route de Pouilly-lès-Feurs.

RECENSEMENT MILITAIRE 16 ANS

Tout jeune de 16 ans doit impérativement se faire recenser dans les trois mois suivant sa date anniversaire. L'inscription peut se faire sur www.service-public.fr.

Aussi, retrouvez tous les renseignements concernant la Journée de Défense et de Citoyenneté sur www.majdc.fr.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

L'étanchéité d'une partie de la toiture de l'école ainsi que du bâtiment du restaurant a été reprise.

Les menuiseries extérieures du local pétanque ont été changées. L'intérieur est en cours de réhabilitation par les bénévoles de la nouvelle association (fournitures achetées par la mairie).

ASSOCIATIONS

Subventions

Comme elle le fait depuis de nombreuses années, la municipalité continue de soutenir nos associations locales en leur octroyant une subvention annuelle.

Par exemple, les associations organisatrices de manifestations (APE, MJC, Baladins, Tennis de Table, Foot et Comité des Fêtes) reçoivent une subvention annuelle de 700€.

Aussi, elles bénéficient de deux gratuits par an de salles des fêtes (électricité, chauffage et nettoyage compris) et de la mise à disposition de la salle des associations.

CCFE

Transfert de compétence PLU

Afin d'élaborer une politique d'aménagement du territoire plus adaptée pour répondre aux besoins de la population en matière de logement, déplacements, économie et environnement, le conseil communautaire de Forez-Est a décidé, à sa très grande majorité (63/69), de récupérer la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ce transfert a ensuite été validé par les communes. C'est la première étape en vue de l'élaboration d'un PLUi (PLU intercommunal).

Fonds de concours exceptionnel

Le conseil communautaire de Forez-Est a validé la mise en place d'un fonds de concours exceptionnel 2024 pour les communes. Il est calculé sur la base de 40€ par habitant. Pour Civens, cette subvention représente un montant de 58 600€.

EMPLOYES COMMUNAUX

Arrivée d'Antoine PONTILLE, 16 ans, apprenti CAPA Jardinier Paysagiste au lycée agricole Roanne-Chervé pour 2 ans. Cette année, il est présent sur la commune les lundis, mardis et mercredis et en formation les jeudis et vendredis.

Départ de Nicolas POTHIER, employé technique intervenant les mercredis, pour cause de déménagement.

AGENDA COMMUNAL

(sous toutes réserves)

12 octobre : Découverte Tennis de table féminin, dans le cadre d'Octobre Rose (Entente Feurs-Civens Tennis de Table)

11 novembre : Commémoration à 10h30 (Mairie et FNACA)

7 décembre : Remise des Colis de Noël (CCAS)

14 décembre : Animation de Noël (Inter-associations)

10 janvier : Vœux du maire

25 janvier : Soirée familiale « Diots » (Baladins)

ACCOTEMENTS

Chaque année, les accotements des voies communales sont fauchés 2 à 3 fois au cours du printemps et de l'été par Franck, agent communal.

Aussi, à l'automne, une entreprise est mandatée par la mairie pour effectuer un fauchage en profondeur de ces accotements et de leurs abords. Cette année, elle interviendra fin octobre. Pour les personnes concernées, pensez à tailler vos haies avant son passage.

Depuis notre dernière publication papier à votre intention, à savoir le bulletin municipal, le conseil municipal s'est réuni à cinq reprises (12 février, 14 mars, 23 mai, 4 juillet et 19 septembre). Tous les comptes rendus des conseils municipaux sont publiés sur le site internet de la mairie www.mairie-civens.fr.

Pour rappel, les communications officielles de la mairie se font exclusivement par l'application illiwap, la lettre infos, le bulletin municipal, le site internet et l'affichage en mairie. Tout autre canal ne garantit pas la fiabilité de l'information.